

ISLANDE

Dates des élections: 2 et 3 décembre 1979

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de ce dernier en novembre 1979. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en juin 1978.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de l'Islande, *YAlthing*, se compose de deux Chambres: le *Eefri deild* ou Chambre haute et le *Nedri deild* ou Chambre basse. Lorsque les deux Chambres se réunissent en session commune, ce qui se produit souvent, le Parlement est appelé *Althing* uni.

La Chambre haute se compose d'un tiers des membres de *YAlthing* choisis par celui-ci parmi les représentants nouvellement élus; les deux tiers restants forment la Chambre basse. Chaque Chambre et *YAlthing* uni élisent un Président.

L'*Althing* comprend 60 membres élus pour un mandat de 4 ans.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen islandais âgé de 20 ans révolus, ayant résidé dans l'île pendant, au moins, les cinq ans précédant le scrutin, de bonnes vie et mœurs et disposant librement de ses biens.

Les listes électorales sont dressées par les conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'ouverture du scrutin. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible à *YAlthing*, à l'exception des juges à la Cour suprême. Les fonctionnaires n'ont pas besoin d'une autorisation gouvernementale pour se présenter aux élections; cependant, une fois élus, ils doivent veiller à ce que leur travail soit fait de manière satisfaisante et sans frais supplémentaires pour l'administration, pendant toute la durée de leur mandat.

Sur les 60 membres de *YAlthing*, 25 sont élus dans cinq circonscriptions selon la méthode d'Hondt de représentation proportionnelle à raison de cinq par circonscription; 12 sont élus dans deux circonscriptions à raison de six par circonscription; 12 sont élus par la ville de Reykjavik, et enfin 11 supplémentaires, considérés comme élus à l'échelle nationale, sont choisis pour réaliser une représentation équitable des partis politiques ayant remporté au moins un siège de circonscription et permettre ainsi à chacun d'eux d'être représenté au Parlement de façon, autant que possible, proportionnelle au nombre de suffrages recueillis dans l'ensemble du pays.

Dans toutes les circonscriptions, les parlementaires sont élus au scrutin de liste, que ces listes soient ou non des listes de parti. Chaque liste comporte, généralement, un nombre de noms équivalant au double du nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

En cas de vacance éventuelle d'un siège en cours de législature, ce siège est occupé par le premier des «viennent ensuite» de la liste sur laquelle avait été élu son titulaire.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Comme indiqué dans la **XII^e Chronique**, la formation d'un Gouvernement à la suite des élections générales de juin 1978 a nécessité de longues négociations entre trois partis — Parti social-démocrate, Alliance populaire (communistes) et Parti du progrès — qui sont finalement convenus de gouverner ensemble. Ce Gouvernement a pris fin en octobre 1979 avec le retrait des sociaux-démocrates de la coalition du centre-gauche en guise de protestation étant donné qu'ils considéraient que le Gouvernement avait échoué à renforcer l'économie du pays et notamment à réduire le taux élevé de l'inflation. En vue des élections de décembre, un Gouvernement intérimaire fut alors formé par M. B. Grondai, chef du Parti social-démocrate.

La campagne électorale a été une fois de plus axée sur la question de l'inflation; le Parti de l'indépendance, conservateur, qui détenait la plupart des sièges au sein du Parlement dissous, promet des mesures rigoureuses pour résoudre ce problème.

Le jour du scrutin, les Partis de l'indépendance et du progrès (parti du centre) ont renforcé leur position. Comme en 1978, les élections ont été suivies de longues négociations entre des partis. Au début du mois de février 1980, il a été finalement convenu d'une coalition des deux partis vainqueurs susmentionnés et de l'Alliance populaire. Le nouveau Cabinet dirigé par le Premier Ministre Gunnar Thoroddsen (Parti de l'indépendance) est entré en fonction le 8 février.

Données statistiques1. *Résultats du scrutin et répartition
des sièges à l'Althing*

Nombre d'électeurs inscrits	143 200 (environ)
Votants	127 729 (89,2%)

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti de l'indépendance.	43 841	35,4	2K + 1)
Parti du progrès.	30 871	24,9	17(+ 5)
Alliance populaire.	24 390	19,7	H (-3)
Parti social-démocrate.	21 578	17,4	10 (-4)
Divers.	2 341	2,6	1(+1)
			60